

# Charte Éco responsabilité Du VITeff

## Le développement durable

Le « développement durable » (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le **Rapport Brundtland**1 :

*« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »*

Autrement dit, il s'agit, en s'appuyant sur des valeurs (responsabilité, participation et partage, débat, innovation...) d'affirmer une approche double :

- Dans l'espace : chaque habitant de cette terre a le même droit humain aux ressources de la Terre ;
- Dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

## L'écoresponsabilité

La Responsabilité environnementale (ou écoresponsabilité) consiste à intégrer tout au long des processus de gouvernance (prospective, création, gestion, décision, évaluation, réparation..) les principes du développement soutenable.

C'est aussi un principe du Droit de l'Environnement et de l'Ethique qui admet qu'il ya obligation pour tous et chacun de préventivement protéger l'environnement ou de réparer les dommages environnementaux.

De par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des sites donnés, les événements génèrent des impacts sur l'environnement : production de déchets (le plus souvent en mélange), pollution liée au transport, consommations d'eau et d'énergie...

A l'heure où les citoyens sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leurs comportements, il est essentiel que les bonnes pratiques se développent à tous les niveaux. C'est pourquoi, le VITeff prend l'engagement, à partir de cette édition et pour les suivantes, de concilier organisation et respect de l'environnement.

**Dans le cadre de l'organisation du VITeff, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Epernay et l'ensemble de l'équipe VITeff s'engagent à :**

PW DD  
JMC  
AC  
JD  
SR

